



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 44
• suppléés : 2
• représentés : 6
Votants : 50

Date de la convocation :
25 Mai 2018
Secrétaire de séance :
Colette BLONDEL

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 31 Mai 18 H 00, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 25 MAI 2018, s'est réuni à THENNES sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, HANOSSET (suppléante de M. DOVERGNE), BLIN, SAINQUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, ROUX, BLONDEL, PETIT, Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, COTTARD, DESROUSSEAUX, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, RICARD, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE et CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame MARCEL de Madame MARSEILLE, Monsieur JUBERT de Monsieur AMARA, Monsieur VAN OOTEGHEM de Madame PREVOST, Monsieur DERLY de Monsieur MOURIER, Madame ROUX de Madame HALL et Madame PETIT de Madame LEFEBVRE

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE (représentée par Madame MARCEL), PREVOST (représentée par Monsieur VAN OOTEGHEM), HALL (représentée par Madame ROUX), LEFEBVRE (représentée par Madame PETIT), NANSOT, Messieurs AMARA (représenté par M. JUBERT), HEBERT, DOVERGNE (représenté par Madame HANOSSET), CARON, LECLABART (représenté par Madame SAINQUENTIN), HEYMAN, MOURIER (représenté par Monsieur DERLY), PICARD et FRANCOIS

● Absents non excusés :

Madame ATTAGNANT, Messieurs DURAND, BERTRAND Gilbert, DOUCHET, SUIN, BINET, LECONTE, POTTIER, DUTILLEUX, VERMEIL, BIECKENS, REMY et DALRUE

Convention – Prestations des services techniques de la CCALN aux communes membres

Rapport de Monsieur Bernard DAIGNY, Vice-Président chargé de la Voirie

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 mai 2018,

Sur proposition de la commission VOIRIE, réunie le 30 mai 2018,

Compte tenu des qualifications des employés des services techniques de la CCALN et des matériels,

Il est possible de réaliser des divers travaux dans les communes membres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Convient des termes de la convention Prestations des services techniques de la CCALN aux communes membres ci-jointe,
- Adopte la grille tarifaire (annexe 1 de la convention) pour l'année 2018,
- Autorise l'émission des titres relatifs aux prestations réalisées au second semestre 2017 par les services techniques aux communes de l'ex-CCALM, à partir de la grille tarifaire votée par le conseil communautaire du 09 mai 2017, et tenant compte de la refacturation des approvisionnements à prix coûtants,
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de la Voirie à signer les conventions avec les communes et les documents s'y rapportant.

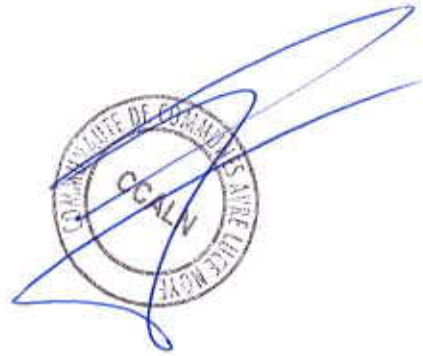
POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 31 Mai 2018 A MOREUIL

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 07.06.18



CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
secretariat@avrelukenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy

80500 MONTDIDIER

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

08 JUIN 2018

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

ARRIVÉE

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme de THENNES – Modalités de mise à disposition	2018.31.05-1	
DELIB. : Convention CAF	2018.31.05-2	
DELIB. : Diagnostic territorial Enfance Jeunesse – PEP80	2018.31.05-3	
DELIB. : Indemnités de résiliation des marchés	2018.31.05-4	
DELIB. : Budget Annexe de la Bonneterie – Dénonciation LESTERLIN	2018.31.05-5	
DELIB. : Elections professionnelles du 06/12/2018 – Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique	2018.31.05-6	
DELIB. : Elections professionnelles du 06/12/2018 – Fixation du nombre de représentants du personnel au CHSCT	2018.31.05-7	
DELIB. : Election Membre du bureau communautaire	2018.31.05-8	
DELIB. : Convention – Prestations des services techniques de la CCALN aux Communes membres	2018.31.05-9	

Fait à Moreuil, le 7 Juin 2018.

Cachet de la collectivité et signature



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

CONVENTION

“ PRESTATIONS DES SERVICES TECHNIQUES AUX COMMUNES MEMBRES DE LA CCALN

entre :

la Communauté de Communes Avre Luce Noye, représentée par son Président Pierre BOULANGER, habilité en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du,

ci-après dénommée la CCALN,

d'une part,

et :

la commune de représentée par son maire
.....
habilité en vertu d'une délibération en date du

ci après dénommé la COMMUNE,

d'autre part,

Dans le cadre de la régularisation des facturations des prestations (voirie et approvisionnements divers : par exemple peintures, enrobés à froid, sel de déneigement...)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ANNEXE à la convention Prestations des services techniques dans les communes

PRESTATIONS	2017
Fauchage - Débroussaillage	50.51 € / H
Tracto-pelle	50.51 € / H
Camion	28.86 € / H
Tondeuse à main	18.81 € / H
Débroussaillage à dos	9.52 € / H
Tondeuse auto-tractée	18.81 € / H
Peinture routière	prix coûtant / facture
Enrobés à froid	prix coûtant / facture
Sel de déneigement	prix coûtant / facture

CONVENTION

" PRESTATIONS DES SERVICES TECHNIQUES AUX COMMUNES MEMBRES DE LA CCALN

entre :

la Communauté de Communes Avre Luce Noye, représentée par son Président Pierre BOULANGER, habilité en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du,

ci-après dénommée la CCALN,

d'une part,

et :

la commune de représentée par son maire
.....
habilité en vertu d'une délibération en date du

ci après dénommé la COMMUNE,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ANNEXE à la convention Prestations des services techniques dans les communes

	Tarifs à partir de 1er janvier 2018
Balayeuse	35,00 € / heure
Fourgon	8 € / heure
Camion	30 € / heure
Tractopelle	50 € / heure
Fauchage Débroussaillage	50 € / heure
Tracteur Balai	35 € / heure
Tracteur remorque	25 € / heure
Débroussaillage à dos	30 € / heure
Tondeuse à main	35 € / heure
Tondeuse auto-portée	35 € / heure
Peinture routière	prix coûtant / facture
Enrobés à froid	prix coûtant / facture
Sel de déneigement	prix coûtant / facture
main d'œuvre	22,50 € / heure